



Doc. 13461
07 avril 2014

La demande de statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de la République kirghize

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, paragraphe 15.21, remplacer le mot « réduire » par le mot suivant :

« interdire ».

Déposé par:

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE
WERNER Katrin, Allemagne, GUE

1. 2014 - Deuxième partie de session

